



LE CERCLE DE LA GARNISON DE QUÉBEC
THE QUÉBEC GARRISON CLUB

CATÉGORIES DE MEMBRES

MEMBRE MILITAIRE

Le membre militaire est un membre cotisant qui est soit :

- Ex-militaire : celui qui, à titre d'officier, a servi dans les forces Canadiennes (FC et qui est rentier ou éligible à une rente des FC ou à une prime de séparation de la Réserve. Également est admissible à cette catégorie, un ex-membre honoraire qui a servi pour une période d'au moins 6 ans.
 - Réserviste : celui qui, à titre d'officier, est un membre en service Forces de réserve ou du Cadre d'instructeur des cadets des FC
 - Force régulière : celui qui, à titre d'officier, est un membre de la Force régulière des FC
- servir ou avoir servi à titre d'officier, d'adjudant-chef ou de premier maître de première classe au sein des Forces armées canadiennes dans une unité de la Force régulière ou de réserve;
 - servir ou avoir servi à titre d'officier, d'adjudant-chef ou de premier maître de première classe dans le Cadre d'instructeurs des cadets;
 - servir ou avoir servi à titre de membre honoraire au sein des Forces armées canadiennes dans une unité de la Force régulière ou de réserve durant au moins six (6) ans.

La cotisation annuelle est de 125,00 \$ plus taxes par année.

Aucune obligation de dépenser.

MEMBRE CORPORATIF

Cette catégorie s'adresse à des entreprises qui ont un minimum de 3 personnes et un maximum de 8 personnes qui veulent s'inscrire.

Un droit d'entrée est payable une fois lors de l'entrée, soit 1 500,00 \$ plus taxes. La cotisation annuelle pour chacun des membres est de 600,00 \$ plus taxes par année.

L'obligation de dépenser est de 5 000,00 \$ plus taxes pour l'ensemble des membres.

MEMBRE RÉSIDENT

Moins de 40 ans

Un droit d'entrée est payable une fois lors de l'entrée, soit 500,00 \$ plus taxes. La cotisation annuelle est de 275,00 \$ plus taxes par année.

L'obligation de dépenser diffère selon l'âge :

- Moins de 30 ans – 100,00 \$ plus taxes par année
- 31 à 34 ans- 150,00 \$ plus taxes par année
- 35 à 39 ans – 500,00 \$ plus taxes par année

40 ans et plus

Un droit d'entrée est payable une fois lors de l'entrée, soit 500,00 \$ plus taxes. La cotisation annuelle est de 800,00 \$ plus taxes par année.

L'obligation de dépenser est de 1 200,00 \$ plus taxes par année.

MEMBRE NON-RÉSIDENT

Cette catégorie s'adresse à des gens qui demeurent à plus de cent kilomètres du Cercle. Le membre non-résident a les mêmes droits et privilèges que le membre de toutes les autres catégories.

Un droit d'entrée est payable une fois lors de l'entrée, soit 500,00 \$ plus taxes. La cotisation annuelle est de 425,00 \$ plus taxes par année.

Aucune obligation de dépenser.

MEMBRE INSTITUTIONNEL

Cette catégorie s'adresse à des institutions.

Un droit d'entrée est payable une fois lors de l'entrée, soit 500,00 \$ plus taxes. La cotisation annuelle est de 800,00 \$ plus taxes par année.

À chaque visite, pour cette catégorie, des frais d'administration de 15% s'appliquent sur le sous-total de la facture.

Obligation de dépenser de 1 500,00 \$ plus taxes par année.

MEMBRE PRIVILÉGIÉ

Cette catégorie s'adresse au membre ayant appartenu au Cercle pendant au moins dix ans et qui est à sa retraite. S'adresse aussi au conjoint d'un membre décédé, autre qu'un membre honoraire ou émérite, et qui désire continuer à bénéficier des privilèges du Cercle.

La cotisation annuelle est de 275,00 \$ plus taxes.

L'obligation de dépenser est de 360,00 \$ plus taxes par année.

MEMBRE RETRAITÉ

Cette catégorie s'adresse à des gens retraités n'ayant jamais appartenus au Cercle. **2 options**

Option A - Un droit d'entrée est payable une fois lors de l'entrée, soit 500 \$ plus taxes. La cotisation annuelle est de 375,00 \$ plus taxes par année.

L'obligation de dépenser est de 600 \$ plus taxes par année.

Option B – Aucun droit d'entrée. Cotisation annuelle de 375,00 \$ plus taxes par année.

Obligation de dépenser pendant les 2 premières années de 1 200,00 \$ plus taxes. La 3^e année – obligation de dépenser de 600,00 \$ plus taxes.

MEMBRE ÉMÉRITE

Cette catégorie s'adresse à nos membres ayant 35 ans de service au sein de notre Cercle.

Aucune cotisation annuelle.

Aucune obligation de dépenser.

MEMBRE HONORAIRE

Cette catégorie s'adresse principalement aux ministres.

Aucune cotisation annuelle.

Aucune obligation de dépenser.

MEMBRE PRÉFÉRENTIEL

Cette catégorie s'adresse aux membres d'institutions, d'ordres professionnels, d'associations ou autres regroupements organisés qui pourraient être admis à ce titre parmi les membres du Cercle de la Garnison.

Aucune cotisation annuelle.

Obligation de dépenser de 2 250,00 \$ plus taxes par année.

À chaque visite, 15% de frais d'administration s'appliquent sur le sous-total de la facture.

N.B. Le droit d'entrée est payable en entier lors de l'admission et est non-remboursable.

Règlement adopté par le Conseil d'administration du Cercle de la Garnison de Québec Inc. lors de son assemblée tenue le 10 septembre 2018 et confirmé à son assemblée du 5 novembre 2018.